

thématique

N° 68 - Juillet 2016

Note thématique du Service études, statistiques, évaluation de la Direccte Île-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Retour à l'emploi : des perspectives inégales selon le profil des demandeurs d'emploi et les territoires

Pour les demandeurs d'emploi franciliens, les chances de retrouver un travail varient en fonction de leurs situations individuelles, mais également des caractéristiques de leur territoire de résidence. Un niveau de formation ou de qualification élevé, le fait d'être indemnisable au moment de l'inscription sur les listes de Pôle emploi sont des atouts pour retrouver un emploi, surtout en période de crise. Si les seniors ont plus de difficultés à retrouver du travail que les plus jeunes, la crise ne semble pas les avoir davantage pénalisés. Les spécificités locales du tissu productif et du marché du travail influent également sur les chances de retour à l'emploi : ainsi, les situations sont diverses dans les zones d'emploi franciliennes.

Au-delà du taux de chômage, les difficultés d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi franciliens peuvent être mesurées par leur probabilité de retrouver un emploi, même provisoirement, au cours des deux ans qui suivent leur inscription à Pôle emploi. Les facteurs influant sur les chances de retour à l'emploi dépendent à la fois de la situation individuelle des demandeurs d'emploi et des caractéristiques propres à leur territoire de résidence.

Une plus grande probabilité de retrouver un emploi pour les jeunes, les plus diplômés et qualifiés

Le profil socio-démographique du demandeur d'emploi a un effet déterminant sur ses chances de retrouver un emploi (*méthodologie*).

Ainsi, toutes autres caractéristiques individuelles observées égales par ailleurs, les jeunes de 18 à 25 ans inscrits à Pôle emploi en 2010 ont une probabilité de retrouver un emploi 16 % supérieure à la population de référence des 26 à 39 ans. À l'opposé, cette probabilité est 21 % inférieure pour les seniors (50 à 64 ans).

Les jeunes inscrits à Pôle emploi sont donc favorisés pour trouver un emploi, grâce notamment à la mise en place des contrats aidés, qui leur sont principalement destinés. Cependant, ces jeunes demandeurs d'emploi sont assez peu représentatifs de l'ensemble des jeunes chômeurs : n'ayant pour la plupart jamais travaillé et n'étant de ce fait pas indemnissables, ces derniers s'adressent plus souvent aux Missions Locales qu'à Pôle emploi. De plus, le taux d'activité des jeunes de 18 à 25 ans est faible. Par conséquent, le taux de chômage de cette population traduit surtout les difficultés de ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études.

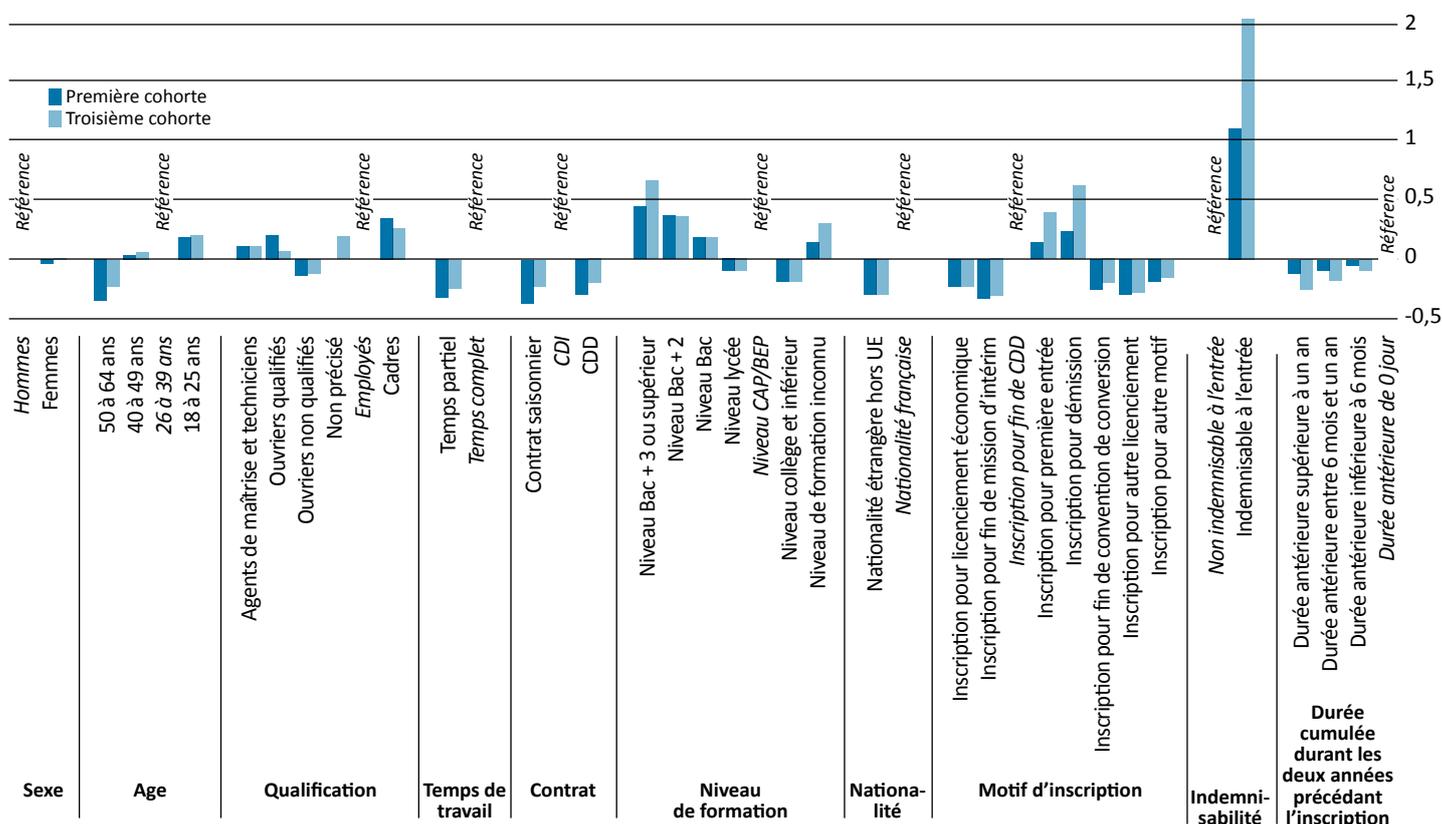
La nationalité du demandeur d'emploi affecte ses chances de retrouver un emploi. Ainsi, les ressortissants étrangers hors Union européenne ont une probabilité de retrouver un emploi inférieure de 31 % à celle d'un ressortissant français. Ces ressortissants étrangers représentent d'ailleurs une part bien plus importante au sein des demandeurs d'emploi en Ile-de-France (18,5 %) qu'en France métropolitaine (8,2 %).

En revanche, en Ile-de-France, le sexe n'apparaît pas comme un critère discriminant pour le retour à l'emploi, alors qu'il l'est légèrement au niveau national où les hommes sont un peu plus avantagés.

Le niveau de formation élevé est un atout : un demandeur d'emploi de niveau Bac +3 et plus a une probabilité de retrouver un emploi plus élevée de 63 % que celui de niveau CAP/BEP. Cette différence est de 36 % pour un demandeur de niveau Bac +2.

La probabilité de retour à l'emploi dépend également du niveau de qualification du demandeur d'emploi, bien que cela soit moins déterminant que le niveau de formation. Les cadres sont ainsi favorisés, ayant 22 % de chances de plus de retrouver un emploi que les employés.

Indemnité à l'entrée, inscription en raison d'une démission et niveau élevé de formation influencent favorablement le retour à l'emploi



La situation de référence est celle d'un homme de 26 à 39 ans, de nationalité française, en fin de CDD, employé, de niveau de formation CAP/BEP, non indemnifié à l'entrée, n'ayant jamais été inscrit à Pôle emploi, à la recherche d'un CDI à temps complet. **Lecture :** comparativement à l'individu de référence de niveau CAP/BEP, à toutes autres caractéristiques individuelles observées identiques, un demandeur d'emploi de niveau de formation Bac + 3 et supérieur inscrit en 2010 a une probabilité de retrouver un emploi supérieure de 63 %. Pour les inscrits de 2005 (première cohorte), l'écart est moindre (46 %). Les comparaisons entre cohortes doivent être examinées avec prudence : doivent être considérés comme significatifs les seuls changements de signe ou les écarts importants.

Source : Pôle emploi - Dares, fichier historique statistique

La situation administrative vis-à-vis de Pôle emploi, révélatrice de l'employabilité des demandeurs

La situation administrative du demandeur vis-à-vis de Pôle emploi est liée à ses chances de retour à l'emploi. Ce lien peut être en partie indirect, cette situation masquant un ensemble de caractéristiques individuelles, non observées par ailleurs, déterminantes dans l'employabilité des demandeurs d'emploi et qui affectent donc leur probabilité de retrouver un emploi.

Par exemple, un demandeur d'emploi indemnifié à l'entrée sur les listes de Pôle emploi a trois fois plus de chances de retrouver un emploi qu'un demandeur qui ne l'est pas. Cette catégorie de demandeurs, qui a travaillé durant une période suffisamment longue avant son inscription, bénéficie vraisemblablement d'une plus grande proximité à l'emploi, d'acquis professionnels plus solides, gage d'une meilleure employabilité. Par ailleurs, l'indemnisation pourrait faciliter la recherche d'emploi.

De même, être inscrit suite à une démission augmente les chances de 58 % de retrouver un emploi par rapport à une inscription consécutive à une fin de CDD. À l'inverse, les demandeurs inscrits après licenciement ont environ 20 % de chances en moins d'un retour à l'emploi que les inscrits après une fin de CDD.

Enfin, la probabilité de retrouver un emploi peut être liée à la durée cumulée préalablement passée sur les listes de Pôle emploi dans les différentes catégories, c'est-à-dire avant le suivi au sein de la cohorte d'étude. Plus cette durée est importante, plus les chances de retour à l'emploi s'amenuisent, dénotant vraisemblablement un éloignement croissant à l'emploi.

L'effet de la situation individuelle du demandeur sur ses perspectives de retour à l'emploi a évolué avec la crise économique, entre la cohorte des demandeurs d'emploi inscrits en 2005 (première cohorte, dite d'avant crise) et ceux inscrits en 2008 (deuxième cohorte, dite cœur de crise) et 2010 (troisième cohorte, dite de crise persistante).

Avec la crise de 2008, un effet accentué de la formation et de l'indemnité dans le retour à l'emploi

Si les chances de retrouver un emploi pour les demandeurs de niveau Bac + 3 et supérieur sont bien plus élevées comparativement au niveau CAP/BEP, l'écart s'est creusé au fil du temps, passant d'une probabilité 46 % supérieure pour la première cohorte à 54 % pour la deuxième cohorte et finalement 63 % pour la troisième cohorte. En revanche, il n'y a pas de changement notable pour le niveau de formation Bac + 2.

Les effets de l'indemnité et du motif d'inscription à Pôle emploi se sont également accentués sur l'ensemble de la période d'observation. Pour un demandeur de la première cohorte indemnifié à l'entrée, la probabilité de retrouver un emploi était deux fois plus élevée que celle d'un demandeur non indemnifié. Elle devient environ trois fois supérieure pour les deuxième et troisième cohortes. De même, un demandeur inscrit suite à une démission avait 22 % de chances supplémentaires de retour à l'emploi qu'un demandeur en fin de CDD pour la première cohorte, tandis que cet écart s'élevait à 60 % pour les deux suivantes. En période de crise, les démissions sont devenues moins fréquentes et concernent probablement plus souvent des personnes qui estiment être en mesure de retrouver rapidement un emploi.

Les seniors relativement moins pénalisés dans le retour à l'emploi en période de crise

En revanche, le fait d'avoir 50 ans ou plus s'avère moins discriminant depuis la crise. Pour les seniors inscrits en 2010, comme en 2008, la probabilité de retrouver un emploi n'est inférieure que de 21 % à celle des 26-39 ans, à comparer aux 31 % pour ceux de la cohorte 2005. La hiérarchisation dans la probabilité de retrouver un emploi reste stable

pour les autres tranches d'âge quelle que soit la période étudiée. Pour les seniors, cette amélioration relative de leurs chances de retrouver un emploi peut sembler paradoxale alors même que les difficultés de cette population semblent plus perceptibles en période de crise. Cela reste le cas de manière absolue au sein d'une cohorte mais, en données relatives, l'écart se resserre avec les autres tranches d'âge, lesquelles étaient plus favorisées avant la crise.

De même, rechercher un contrat plus précaire (CDD ou contrat saisonnier) paraît moins peser à la fin de la période sur les chances de retour à l'emploi qu'avant la crise. Il est probable que cela soit lié à une augmentation de ce type de contrats : en période de crise, les entreprises ont souvent recours à des formes d'emploi offrant une meilleure flexibilité pour s'ajuster aux fluctuations de la demande, telles que les CDD, et les demandeurs d'emploi sont sans doute plus enclins à accepter ce type d'emplois précaires.

Les caractéristiques territoriales influent également sur les chances de retour à l'emploi

À l'effet de la situation individuelle des demandeurs d'emploi sur leurs chances de retour à l'emploi, s'ajoutent des effets propres au marché local du travail, liés par exemple à la structure productive, au dynamisme économique ou encore à l'éloignement géographique des lieux de résidence aux lieux potentiels d'emploi.

En Ile-de-France, deux variables économiques ont un effet significativement positif sur le retour à l'emploi pour les inscrits en 2010 : la présence dans les zones d'emploi de grands établissements de 500 salariés ou plus (même s'ils sont marginaux dans le tissu productif) et l'implantation d'hôtels, dans lesquels la rotation de la main-d'œuvre est importante. Enfin, l'éloignement de l'agence Pôle emploi la plus proche joue paradoxalement un rôle positif dans le retour à l'emploi. Il est fort probable que la concentration d'agences dans une zone soit en fait symptomatique de la présence de nombreux demandeurs d'emploi ayant des difficultés d'accès à l'emploi.

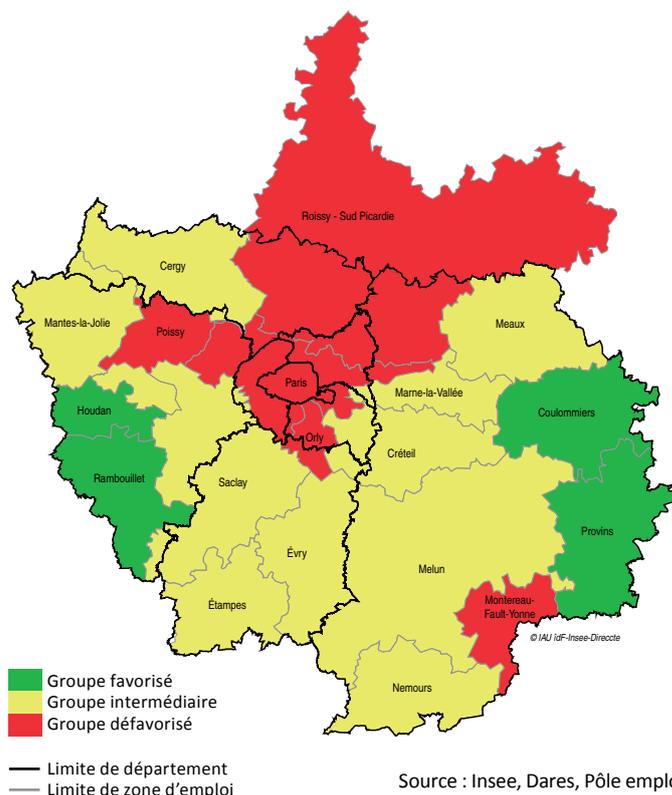
À l'inverse, certains indicateurs ont un effet significativement négatif sur le retour à l'emploi dans un territoire. Il s'agit notamment de la part des étrangers non ressortissants de l'Union européenne dans la population active, de la part des salariés dans l'industrie, d'un tissu productif spécialisé et surtout du taux de chômage et de son évolution récente.

Des territoires franciliens plus ou moins favorisés vis-à-vis du retour à l'emploi

La mise en évidence des principaux déterminants territoriaux du retour à l'emploi en Ile-de-France permet d'identifier trois groupes de territoires (zones d'emploi), plus ou moins favorisés du point de vue de la probabilité de retour à l'emploi.

Le premier groupe identifié est composé de zones d'emploi favorisées, à savoir Coulommiers, Provins, Houdan et Rambouillet. Celles-ci se

Vis-à-vis du retour à l'emploi, des zones favorisées aux franges ouest et est et moins favorisées dans le quart nord-ouest de la région



démarquent par une faible part de ressortissants étrangers (hors UE) au sein de leur population active, par une proportion d'établissements de plus de 500 salariés plus élevée qu'en moyenne et par un certain éloignement des demandeurs d'emploi à leur agence Pôle emploi. En revanche, la part des hôtels y est faible. À l'exception de Provins, ces zones d'emploi ont un faible taux de chômage, même si l'évolution récente n'a pas été particulièrement favorable. Compte tenu de ses caractéristiques locales (notamment une évolution favorable du taux de chômage plutôt élevé), Provins appartient au groupe des zones les plus favorisées, bien qu'elle présente un taux de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi au bout de deux ans d'inscription bien plus faible que les autres zones du groupe.

Les zones d'emploi de Paris, Poissy, Montereau-Fault-Yonne, Orly et Roissy - Sud Picardie forment un deuxième groupe, qui est le moins favorisé. Ces territoires se caractérisent par un taux de chômage plutôt élevé, une part importante de ressortissants étrangers (hors UE) au sein de la population active et une certaine proximité des demandeurs d'emploi à leur agence Pôle emploi.

Enfin, le dernier groupe, intermédiaire, est constitué des onze autres zones d'emploi franciliennes. Ces territoires présentent à la fois des atouts et des faiblesses dans le retour à l'emploi et ont un profil assez proche de la moyenne régionale. Au sein de ce groupe, les zones de Melun et Meaux apparaissent cependant un peu mieux loties que les autres.

Méthodologie

L'analyse des probabilités de reprise d'emploi menée dans cette étude vise à décrire les disparités spatiales du taux de sortie des listes de Pôle emploi pour reprise d'emploi déclarée. La méthode retenue s'inspire de celle utilisée par Gobillon et al. (2011) et comporte deux étapes.

Dans un premier temps, on estime un modèle qui pose que la probabilité, à chaque instant, de retour à l'emploi d'une personne inscrite à Pôle emploi est proportionnelle à une probabilité de reprise d'emploi propre à sa commune de résidence. Pour tenir compte des différences socio-démographiques des inscrits entre communes, ce

modèle intègre également des caractéristiques individuelles dont les effets sont supposés être identiques quelle que soit la commune considérée. Pour ces caractéristiques, le modèle capte donc leur effet moyen au niveau régional.

Dans un second temps, on étudie l'effet de variables explicatives locales (mesurées au niveau communal) sur la probabilité de retour à l'emploi propre à la commune de résidence. À partir de cette analyse, on dresse une comparaison de la situation des zones d'emploi franciliennes, bien que ces dernières soient très hétérogènes, tant au niveau de la taille que de la densité de population.

Champ de l'étude

L'étude porte sur les demandeurs d'emploi âgés de 18 à 64 ans inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C.

Afin d'estimer un éventuel effet de la conjoncture économique sur le retour à l'emploi, trois cohortes de demandeurs d'emploi sont étudiées :

- cohorte 2005 ou première cohorte : personnes inscrites du 01/07/2005 au 30/06/2006, soit avant la crise ;
- cohorte 2008 ou deuxième cohorte : personnes inscrites du 01/07/2008 au 30/06/2009, soit pendant la crise ;

- cohorte 2010 ou troisième cohorte : personnes inscrites du 01/01/2010 au 31/12/2010, soit dans une période de persistance de la crise.

Dans ces cohortes, seules sont retenues les personnes restées inscrites au moins un mois et absentes des listes de Pôle emploi (en catégories A, B ou C) dans la période de six mois précédant leur inscription.

Chaque demandeur d'emploi d'une cohorte est suivi de façon identique pendant les 24 mois qui suivent son inscription sur les listes de Pôle emploi.

Source et définitions

Les données utilisées sont extraites du **fichier historique statistique (FHS)** de Pôle emploi. Il s'agit d'un panel exhaustif de demandeurs d'emploi permettant de retracer précisément la succession des périodes de recherche d'emploi qu'a pu connaître un même individu. Le fichier est dit historique parce qu'il enregistre, durant les dix dernières années et sur l'ensemble du territoire, tous les événements successifs concernant les personnes qui ont été inscrites sur les listes de Pôle emploi sur cette période, qu'elles soient ou non inscrites à la date d'extraction du fichier. Cette approche longitudinale complète l'approche transversale donnée par la statistique du marché du travail (STMT). Par conséquent, il s'agit des personnes inscrites à Pôle emploi et non pas des chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT), ni au sens du recensement de la population. À chaque sortie des listes, un motif est renseigné : c'est ce motif qui est utilisé pour caractériser la situation de la personne en dehors de la recherche d'emploi.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en **différentes catégories** :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité

réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois) ;

- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emplois en convention de reclassement personnalisé (CRP) et en contrat de transition professionnel (CTP), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Le retour à l'emploi désigne la sortie des listes pour motif déclaré « Reprise d'emploi ». L'expression de « retour à l'emploi » est une simplification de langage. En effet, le fichier FHS permet seulement de connaître le motif de sortie des listes, mais pas le parcours réel du demandeur en dehors des listes. Ainsi, rien ne garantit qu'un demandeur absent plusieurs mois des listes de Pôle emploi pour reprise d'emploi ait effectivement occupé un emploi continuellement durant cette période. Par ailleurs, on parlera de « retour » à l'emploi quand bien même une partie des demandeurs d'emploi sortant du chômage vers l'emploi a pu ne jamais travailler auparavant (en particulier ceux inscrits à la fin de leurs études) et quand bien même une partie a pu avoir un ou plusieurs emplois tout en étant inscrit sur les listes de Pôle emploi en exerçant une « activité réduite » (catégories B et C).

Le retour à l'emploi « durable » correspond au retour à l'emploi non suivi d'une réinscription dans les six mois, à l'exception des sorties vers des contrats aidés non marchands.

Pour en savoir plus

- Calvier C., Dahmouh A., Godonou C., « Un retour à l'emploi plus durable en Ile-de-France », *Synthèse thématique* n° 67, juillet 2016.
- Bresner J., Danielou F., Laval N., « Sortir du chômage vers l'emploi : des chances inégales suivant le profil individuel et le territoire », *Insee Analyses Nord-Pas-de-Calais* n° 21, octobre 2015.
- Gobillon L., Selod H., « Les déterminants locaux du chômage en région parisienne », *Économie et prévision* n° 180-181, avril 2007.

Céline Calvier, Cyrille Godonou, Insee Ile-de-France
Athémame Dahmouh, Direccte Ile-de-France

DIRECCTE
I.L.F.-DE-FRANCE
synthèse
thématique

N° 68 Juillet 2016

Directeur de la publication : Laurent Vilboeuf

Etude et rédaction : Service Etudes Statistiques Evaluation - idf.statistiques@direccte.gouv.fr

Réalisation et diffusion : Service communication - idf.communication@direccte.gouv.fr

Conception graphique : Renaud Sauteret - Mise en page : Emmanuelle Seguin

Publication numérique - N° ISSN : 1767 - 9877

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

19, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers

Tél. 01 70 96 13 00